

Dynastie

ÉDITORIAL

n° 4 – 1^{er} avril 2020 - 3 €

Quand ça ne veut pas

par Frédéric Aimard

Avec ce quatrième numéro de *Dynastie*, prend fin, au moins provisoirement, notre ambition de relancer ce titre... L'élément décisif de cette renonciation est le refus, adressée à la SPFC-ACIP par la Commission paritaire de la presse de nous agréer : « au vu des pièces versées au dossier... la commission a considéré que le contenu présentait un défaut d'apport éditorial significatif original ». L'argument, pour le moins vexant, est notre partenariat avec l'agence SPFC-ACIP (donc nous-mêmes). Voilà une cause d'échec que nous n'avions pas vu venir. Disons que nous nous sommes pris les pieds dans le tapis administratif, comme cela arrive, même à des professionnels aguerris, face à l'empilement des réglementations (que d'autres arrivent à tourner avec toutes les formes pour eux alors que sur le fond ils ne correspondent pas à l'esprit de la loi).

Bien sûr, comme nous l'indique aimablement le conseiller d'État qui a présidé la commission, nous avons des moyens de recours pour contester ce jugement qui nous paraît injuste, au moins sur le fond, dans la mesure où nous produisons

nous-mêmes un contenu original qui n'est publié nulle part ailleurs. Ou bien, nous pourrions repartir à zéro autrement et faire une nouvelle demande dans quelques mois. Ou bien paraître sans agrément, ce qui n'est pas très confortable... Cependant d'autres éléments sont venus miner notre bel enthousiasme...

Il est apparu que le courant ne passait pas si facilement entre les divers partenaires pressentis pour ce projet. Question de générations différentes qui n'ont pas forcément le même langage, la même manière d'appréhender les problèmes, affrontements d'ambitions légitimes mais difficiles à concilier. Manque de temps de personnes que nous avions pensées sinon indispensables du moins très utiles. Surtout, la somme d'argent, pourtant importante à nos yeux, que nous avions mise sur la table, est vite apparue comme insuffisante par rapport à ce que les uns et les autres envisageaient comme présentation, diffusion, rémunérations, etc.

Disons que le projet n'était probablement pas mûr malgré les bons encouragements que nous avions reçus de part et d'autre et la capacité professionnelle et l'expérience indéniables de notre rédacteur en chef. Donc on arrête. Manifestement, il aurait fallu faire autrement, avec une équipe plus étoffée, cela aurait été un risque supérieur à celui que nous voulions bien prendre pour un début. Alors, mieux vaut tout suspendre avant d'avoir plus d'occasions de regrets encore. Comme dit une vieille chanson vendéenne, « Vive le roi quand même »... D'autres beaux projets nous attendent. Je tiens à remercier les quelques abonnés qui nous avaient fait confiance. Nous leur offrirons, dans quelques mois, un livre que nous espérons publier et qui compensera un peu, dans notre idée, le déficit entre le prix de leur abonnement et ce que nous avons pu fournir. ■

Dynastie

édité par SPFC-ACIP SA au capital de 1 226 752 €

Siret Nanterre 41838214900015

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson

Principaux actionnaires : ADCC, AFA-Eclési, F. Aimard...

ISSN 2679-4926 - imprimé par nos soins

Directeur de la publication : F. Aimard

Rédacteur en chef : Ph. Delorme

Prix de l'abonnement pour un an : 40 euros

faire un virement à SPFC-ACIP

IBAN 1336 9000 0660 5282 0104 285 BIC BMMF2R2XXX

et prévenir frederic.aimard@gmail.com

Dynastie est une marque déposée à l'Inpi

Au sommaire : p. 1 Quand ça ne veut pas - p. 2 Le gentilman du Golfe - Un prétendant au trône d'Irak - p. 3 Le Megxit - p. 4 Felipe et son royaume de Jérusalem - Elizabeth II et le Brexit - p. 5 Le roi Philippe à l'épreuve de la démocratie - p. 6 La dernière impératrice de Corée - La monarchie espagnole - Une tour bouillonnante - 7 Le premier comte de Paris - « Le fils d'un roi » - p. 8 Coronavirus.


République Française

Paris, le 14/02/2020

Monsieur Frédéric AIMARD
SPFC-ACIP
60 rue de Fontenay
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Culture
Communication

Commission paritaire
des publications et
agences de presse

LR/AR

Alors, suite par
André BOUDET

Paris, le 14/02/2020

Monsieur,

La Commission paritaire des publications et agences de presse a examiné, lors de sa séance plénière du 10/02/2020, la demande d'inscription que vous avez présentée pour la publication "DYNASTIE".

En application des articles D.18 du code des postes et des communications électroniques et 72 de l'annexe III du code général des impôts, pour vérifier la qualité de publication de presse, les écrits périodiques doivent avoir un « lien direct avec l'actualité », présenter « un apport éditorial significatif » et comporter au moins un tiers d'informations ayant « un caractère d'intérêt général quant à la diffusion de la pensée », hors publicité, modèles et programmes.

Or, en ce qui concerne "DYNASTIE", au vu des pièces versées au dossier (numéros 1 à 3), la commission a considéré que le contenu présentait un défaut d'apport éditorial significatif original. En effet, cette publication est majoritairement constituée de dépêches de l'agence de presse SPFC-ACIP, entreprise avec laquelle un partenariat a été conclu.

Au vu de ces éléments, la commission a procédé au rejet de votre demande et décidé de ne pas accorder d'agrément à cette publication. La Poste et l'administration fiscale ont été informées de cette mesure.

Cette décision de la commission ne remet pas en cause votre droit d'édition et de paraitre, la demande d'inscription ou de renouvellement d'inscription déposée auprès de la CPPAP ayant eu pour seul objet l'accès aux avantages du régime économique de la presse.

Suite à cette décision, plusieurs possibilités vous sont offertes :

- si vous souhaitez proposer à l'examen des numéros postérieurs à celui qui a fait l'objet du refus et conformes aux textes en vigueur, vous pouvez déposer un nouveau dossier complet, qui fera l'objet d'un « nouvel examen ». Cette voie constitue généralement le moyen le plus rapide pour obtenir ou retrouver un numéro d'inscription dans des délais limitant les effets défavorables d'un refus ou d'une perte d'inscription.
- si vous contestez la décision de la commission, vous pouvez :
 - formuler un recours gracieux auprès du président de la commission, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente notification ;
 - demander l'annulation de la décision en saisissant le juge administratif, par la voie du recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification (ce délai étant prorogé lorsqu'un recours gracieux a préalablement été formé contre la même décision) ; à cet égard, il convient de souligner que les recours contentieux dirigés contre les décisions de la CPPAP relèvent de la compétence du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy - 75004 Paris).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA PRÉSIDENTE,


LAURENCE FRANCESCHINI
Conseiller d'État

LE DUC DE CAMBRIDGE AU CHEVET DE LA PLANÈTE

par Frédéric de Natal

L'information est tombée à quelques heures du réveillon de nouvel an. Second dans l'ordre de succession au trône d'Angleterre, le prince William a annoncé qu'il mettait en place le prix « Earthshot ». Son objectif ? Trouver des solutions qui permettront de répondre aux nombreux défis écologiques liés au changement climatique. « Un prix mondial conçu pour motiver et inspirer une nouvelle génération de penseurs, de dirigeants et de rêveurs à penser différemment » affirme le prince et qui confirme l'engagement des Windsor en faveur de l'environnement.

« La Terre arrive à un seuil critique et nous sommes confrontés à un choix très clair : soit nous continuons comme mainte-

nant et nous endommageons définitivement notre planète, soit nous reprenons conscience de notre pouvoir en tant qu'êtres humains et de notre capacité à diriger, innover et trouver des solutions ». Le discours du prince est tranché. Il y a péril en la demeure et il entend participer à la lutte pour la préservation de l'environnement en se plaçant d'ores et déjà dans les pas de son père. Cinquante propositions concrètes devront être déposées sur la table et les cinq premiers lauréats qui répondront aux objectifs fixés par ce projet, en préparation depuis un an, se verront attribuer une récompense en milliers de pounds afin de leur permettre de pleinement les développer. « *Le réchauffement climatique pourrait entraîner la perte de plus d'un tiers de ces structures vitales en moins d'un siècle, avec des impacts énormes non seulement sur la disponibilité de l'eau, mais sur l'agriculture et la production hydroélectrique* » déclare le prince qui jouit de plusieurs soutiens importants. Dont le Fonds mondial de la nature ou encore le naturaliste et journaliste Sir David Attenborough, connu pour son implication dans le combat du développement durable.

« *Dissiper le pessimisme actuel à propos de l'environnement et le remplacer par l'optimisme et l'action* ». Un challenge que s'est fixé le duc de Cambridge qui vole presque la vedette à son frère, le prince Harry, déjà engagé lui aussi dans cette cause et la protection de l'éco-système dans toute sa diversité en Afrique. Il sera entouré par des chercheurs scientifiques, activistes, économistes et autres experts du genre qui sont prêts à s'investir dans son projet, inspiré par « *le premier pas de l'homme sur la lune en 1969* » et déjà salué comme un événement historique par les médias britanniques qui encensent leur héritier de 37 ans. Déjà dotée d'un site officiel, la fondation ne devrait pas être portée sur les fonts baptismaux avant quelques mois et permettre ainsi à diverses personnalités de la maison royale de s'associer au projet.

6 janvier 2020

LE GENTLEMAN DU GOLFE

A TIRÉ SA RÉVÉRENCE

par Fabrice de Chanceuil

Le Sultan Qabous ibn Saïd d'Oman est mort des suites d'un cancer du côlon le 10 janvier dernier à Mascate à l'âge de 79 ans. Sans héritier direct, c'est son cousin Haitham ben Tariq qui, dès le lendemain, est monté sur le trône.

Le Sultanat d'Oman est un État du Moyen-Orient de 310 000 km² et peuplé de 4 600 000 habitants, situé au Sud-Est de la péninsule arabique le long du golfe d'Oman et de la mer d'Arabie, et possédant également la péninsule de Musandam commandant l'entrée Sud du détroit d'Ormuz.

L'Oman apparaît comme nation dès le VIII^e siècle. Occupé par les Portugais aux XVI^e et XVII^e siècles, il recouvre son indépendance pour mener une vaste campagne d'expansion territoriale qui, au début du XIX^e siècle, le place au cœur d'un empire colonial s'étendant du Baloutchistan en Asie centrale à Zanzibar sur la côte orientale d'Afrique. L'esclavage fait sa fortune. Passé sous protectorat britannique à partir de 1891, le pays accède à la pleine souveraineté internationale en 1971.

C'est l'année précédente, en 1970, que Qabous ibn Saïd, alors âgé de 30 ans, est devenu Sultan après avoir renversé son père, Saïd ibn Taimour, souverain caricaturalement despotique, avec l'aide de la Grande-Bretagne et de l'Iran. Il faut dire que le père n'avait pas été tendre avec son fils qu'il maintenait en état de quasi-détention. Le Sultan Qabous prend la tête du pays le plus pauvre de la péninsule arabique et, de surcroît, en proie à une guerre civile suite à la rébellion marxiste de la région méridionale du Dhofar.

En 49 ans de règne sans partage où il cumule longtemps les fonctions de Premier ministre, de ministre des Affaires étrangères, de ministre de la Défense, de chef d'état-major des armées et même de directeur de la banque centrale, Qabous a conduit à marche forcée la modernisation de son pays, permise par une exploitation intensive du pétrole (ses réserves sont très inférieures à celles de ses proches voisins) par la compagnie nationale Petroleum Development of Oman (PDO), hissant l'Oman au 25^e rang mondial pour le produit intérieur brut (PIB) par habitant et au 50^e rang mondial en termes d'indice de développement humain (IDH), la population s'offrant le luxe d'être exonérée d'impôts. Pour autant, à la différence des Émirats Arabes Unis, le Sultan a toujours veillé à préserver l'environnement et le patrimoine traditionnel : ainsi, à Mascate, la capitale, point d'immeubles à la taille démesurée comme à Dubaï ou Abou Dhabi. Le Sultanat mise sur un tourisme différent, ce qui n'empêche pas une explosion de l'offre, le nombre d'hôtels aux normes internationales étant passé en dix ans de 200 à plus de 6 000.

Sur le plan politique, force est de reconnaître que la nature du régime est restée très autoritaire. Néanmoins, une certaine démocratisation a été progressivement mise en place avec, notamment, l'instauration d'une Chambre basse élue au suffrage universel direct depuis 2003, même si celle-ci ne possède qu'un rôle consultatif. Les femmes sont également mieux traitées que dans les pays alentour, disposant du droit de vote et pouvant en principe accéder à tous les emplois.

Cette ouverture d'esprit, outre les dispositions personnelles du souverain, tient, dit-on souvent, à la religion officielle de l'Oman, l'ibadisme, une forme particulière de l'islam qui n'est quasiment professée que dans ce pays et qui se veut tolérante à l'égard des autres religions.

C'est dans les relations internationales que ce souci d'apaisement s'est particulièrement manifesté, faisant du Sultan Qabous un arbitre et une autorité morale reconnus. Ainsi s'est-il à plusieurs reprises impliqué pour servir d'intermédiaire entre l'Iran et les États-Unis, l'Iran et l'Irak, Israël et les Palestiniens.

Au moment où les tensions reprennent autour du Golfe arabo-persique, sans préjuger de l'attitude de son successeur, la voix du Sultan Qabous manquera, comme manquera sa personnalité insolite héritée de son éducation en Grande-Bretagne. Il y avait notamment acquis un goût prononcé pour la musique classique qui l'avait amené à faire construire l'Opéra royal de Mascate et, surtout, de ne jamais se séparer de son orchestre national quand il se rendait dans l'un des deux châteaux acquis à Fontaine-le-Port en Seine-et-Marne.

Le « Gentleman du Golfe », comme il était parfois surnommé par ceux qui lui étaient favorables, peut désormais reposer en paix au son des voix célestes.

13 janvier 2020.

UN PRÉTENDANT AU TRÔNE D'IRAK

POSE SA CANDIDATURE

AU POSTE DE PREMIER MINISTRE

par Frederic de Natal

Le prince Charif Ali Ben Al-Hussein a choisi le moyen de communication le plus à la mode du moment : les réseaux sociaux. C'est par le biais d'une courte vidéo qu'il a annoncé aux Irakiens qu'il posait sa candidature au poste vacant de Premier ministre. Une déclaration qui a surpris la presse locale qui en a fait ses principaux titres au matin du 12 janvier.

« À la lumière des circonstances actuelles, des graves défis que traverse notre cher pays, de l'escalade politique résultant des récents événements qui menacent notre avenir, des dangers insupportables pour lesquels notre pays est son propre théâtre, des événements pour lesquels notre peuple paye actuellement son prix le plus précieux, conformément aux exigences légitimes des jeunes manifestants et en l'honneur des martyrs qui se sont sacrifiés pour restaurer l'unité perdue de la patrie (...) je remets mon nom entre vos mains comme candidat au poste de Premier ministre » a déclaré le prétendant. Un pays plongé dans une instabilité récurrente depuis la chute du dictateur Saddam Hussein en 2003. Date à laquelle, le prince Charif est aussi revenu d'un exil de près de 45 ans.

Le 14 juillet 1958, Bagdad est le témoin d'un coup d'État militaire – au son de La Marseillaise! – qui met fin à la monarchie des Hachémites par un massacre de toute la famille royale. Cette royauté avait été inventée par les Britanniques en 1921. Ils étaient allés chercher le prince Fayçal – troisième fils du chérif de La Mecque, descendant du Prophète, héros de la révolte arabe et éphémère roi de Syrie en 1920 – pour régner sur un des pays créés sur les ruines de l'Empire ottoman et dont ils entendaient contrôler les richesses pétrolières. Fayçal I^{er} régnera jusqu'en 1933, laissant le trône à son fils aîné, Ghazi I^{er}, dont la mort dans un accident de voiture suspect en 1939 augurait mal de l'avenir d'une monarchie arabe sunnite en pays à majorité chiite et à forte minorité kurde, et soumise à toutes les tensions idéologiques qui s'affirmèrent à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Les rares Hachémites d'Irak survivants au massacre de 1958 se réfugièrent en Jordanie chez leur cousin le roi Hussein, au Liban ou au Royaume-Uni. Charif Ali Ben Al-Husseïn, cousin de Fayçal II, le dernier roi, est né à Bagdad en 1956. Il a été banquier en Grande-Bretagne et membre actif de l'opposition extérieure à Saddam Hussein. À la chute de ce dernier, il est acclamé par des tribus bédouines comme leader du mouvement monarchiste constitutionnaliste irakien (ICM). Il ne réussit cependant pas à transformer son retour en succès politique. Ses tentatives de se faire élire député échouent à toutes les élections.

« La monarchie serait garante de la Constitution et assurerait une stabilité reposant sur l'interaction de tous les éléments de la société irakienne, de la gauche et de la droite, des nationalistes et des islamistes, en



Voilà un dessin de l'excellent Chaunu que nous n'aurions peut-être pas passé si *Dynastie* avait obtenu son numéro de commission paritaire...

permettant à tous ces courants de jouer leur rôle » assure le prince qui explique que seule sa figure consensuelle peut « sauver le pays du chaos dans lequel il est plongé ». Mandaté à diverses reprises pour servir de médiateur avec l'Iran voisin, le prince Charif a été par le passé l'objet de tractations entre les différents partis pour une nomination au poste de ministre des Affaires étrangères en 2016 ou même celui de président de la République deux ans plus tard. En vain. Le prince affirme pourtant que sa candidature au poste de Premier ministre est « l'expression légitime d'une demande de la jeunesse irakienne » qui manifeste dans les rues de la capitale et « qui réclame une personne neutre, non-issu des partis politiques qui se déchirent sur l'avenir de l'Irak. » Son premier objectif? « Redonner aux Irakiens la possibilité de choisir librement leur gouvernement loin de toute influence étrangère ».

13 janvier 2020

LE « MEGXIT », UN SOAP-OPERA MONARCHIQUE

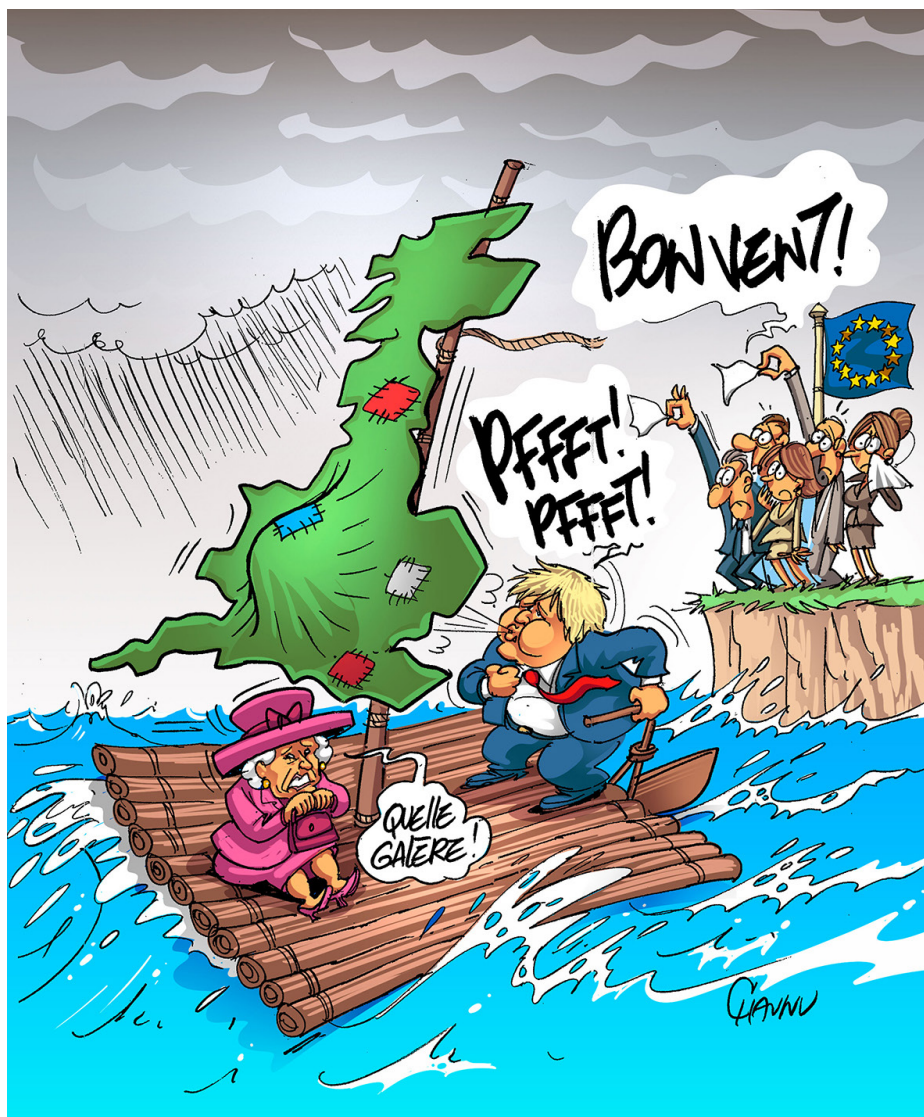
par Frederic de Natal

Le 19 mai 2018, le mariage du prince Harry et de l'Américaine Meghan Markle avait été féérique, salué par toute une presse comme une preuve d'ouverture des Windsor-Mountbatten. Depuis quelques jours, les sourires de joie ont été remplacés d'autres plus crispés. En prenant la décision de quitter la famille royale, le duc et la duchesse de Sussex ont provoqué la colère des

Britanniques qui ne comprennent plus leurs « royaux ». Le 8 janvier, un communiqué, publié sur les réseaux sociaux, annonçant qu'Harry et Meghan souhaitaient désormais prendre leur « indépendance financière », a lancé le premier épisode d'un soap opera aux accents monarchiques.

Lors de son traditionnel discours pour les festivités de Noël, tous avaient remarqué les photos aux côtés de la reine Elizabeth II, laissant penser à un message subtil de la souveraine qui avait largement privilégié ses aînés. Exit le prince cadet Harry et son épouse dont la position au sein de la Maison royale semblait plus qu'inconfortable. Accusée de tous les maux, la duchesse de Sussex s'était voulue larmoyante lors d'un entretien accordé à la presse, regrettant que les tabloïds ne lui laissent aucun répit. Harry, connu pour ses frasques à répétition durant son adolescence, avait lui aussi menacé les médias de poursuites judiciaires si ceux-ci ne cessaient pas leur harcèlement. En arrière-fond de ce tableau, la mort tragique en 1997 à Paris, de sa mère, Lady Diana Spencer, fuyant les paparazzis. Direction le Canada pour les jeunes parents d'un garçon prénommé Archie.

Le Megxit, en référence au Brexit qui amène le Royaume-Uni à sortir de l'Europe a provoqué une onde de choc. Les articles se sont multipliés dans la presse internationale ce « caprice » des Sussex. Les rumeurs les plus folles ont couru comme celle d'une possible nomination du prince Harry comme gouverneur-général du Canada. Un



pays qui reste d'ailleurs divisé sur la question de la venue du duc et de la duchesse, souvent comparés à Edouard VIII et Wallis Warfield Simpson. Une Américaine qui avait contraint le roi à abdiquer par amour en 1936.

Qui doit assurer leur sécurité, quels revenus pour le prince et sa starlette qui semblent vouloir faire commerce de leurs privilèges princiers. Des points restés en suspens et qui ont décidé Elizabeth II à convoquer le prince Charles et ses deux fils, William et Harry, au château de Sandringham. Une gestion de crise brillamment maîtrisée par la reine qui a apporté son soutien « officiel » à son petit-fils et son épouse avant d'appliquer la sanction finale, cinglant couperet à la révolte de ce cadet de la maison royale. Le couple peut conserver ses titres nobiliaires mais se voit privé de ses prédicats d'altesses royales et des allocations pour frais de représentation. En plus de devoir rembourser une somme d'environ deux millions d'euros, estimation des réparations effectuées au Frogmore Cottage à Windsor par Harry et Meghan. Une décision sans précédents qui prendra effet ce printemps.

20 janvier 2020

FELIPE EN SON ROYAUME À JÉRUSALEM

par Jean Étèveaux

Dans le cadre des commémorations organisées en Israël pour le 75e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz Birkenau, le 5e Forum mondial sur l'Holocauste a accueilli un certain nombre de chefs d'États, dont le roi Philippe VI d'Espagne. Lors d'un dîner offert par le président d'Israël, le souverain espagnol a été chargé de s'exprimer au nom de tous les dirigeants présents. On a alors remarqué qu'il portait le titre de « roi de Jérusalem » et il y a été fait allusion.

Cette titulature correspond à une réalité historique. Selon la Constitution de son pays, le roi d'Espagne peut utiliser « les autres titres qui reviennent à la Couronne ». Ceux-ci sont fort nombreux car ils remontent à l'époque antérieure au XIXe siècle lorsque l'Histoire avait accumulé soit des possessions véritables soit des droits obtenus par héritage. Qu'on en juge : « roi d'Espagne, de Castille, de León, d'Aragon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Navarre, de Grenade, de To-

lède, de Lavance, de Galice, de Majorque, de Minorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Jaén, des Algarves, d'Algésiras, de Gibraltar, des îles Canaries, des Indes orientales et occidentales, de l'Inde et du continent océanien, de la Terre ferme et des îles des mers océanes; archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, de Milan, d'Athènes et de Néopatras, comte de Habsbourg, des Flandres, du Tyrol, du Roussillon et de Barcelone; seigneur de Biscaye et de Molina; marquis d'Orissant et de Gozianos, etc. »

Ce titre de roi de Jérusalem fait donc partie des dignités n'ayant, en l'espèce, jamais correspondu à l'exercice d'une souveraineté véritable. Lorsque le royaume franc de Jérusalem a disparu à la fin des Croisades, en 1291, la dignité est passée à plusieurs branches des deux dynasties apparentées aux derniers souverains, les maisons de Poitiers-Lusignan et les Capétiens d'Anjou-Sicile. Cela permet de comprendre que, aujourd'hui, outre le roi d'Espagne, les prétendants à la couronne d'Italie (Maison de Savoie) et à celle de Naples (Bourbons des Deux-Siciles) le portent également.

La dignité de roi de Jérusalem a fait partie de la titulaire des rois de France à l'époque des guerres d'Italie; toutefois, en 1529, les Valois la reconnurent au roi d'Espagne. Signalons aussi que Joseph Bonaparte, qui régna tant bien que mal à Madrid de 1808 à 1814, garda toute la titulaire traditionnelle des rois d'Espagne, dont, bien sûr, la dignité liée à Jérusalem. Cela déplut d'ailleurs fortement à son frère Napoléon et ce pour deux raisons: parce qu'il la trouvait trop longue et trop éloignée des réalités et parce que, dans son déroulé, se trouvaient des territoires intégrés depuis longtemps à la France comme le Bourgogne, sans compter ceux rattachés par l'empereur des Français...

27 janvier 2020

ELIZABETH II ET LE BREXIT

par Frederic de Natal

C'est un moment historique que l'Europe a vécu le 31 janvier au soir. Quarante-sept ans après être entré dans le Marché commun, le Royaume-Uni a repris son destin en main. Il aura fallu quatre ans de négociations intenses entre Londres et Bruxelles et deux élections législatives pour trouver un accord honorable de sortie. Un

« Brexit » qui aura mis la reine Elizabeth II à rude épreuve.

« La reine a, en effet, horreur d'être entraînée dans les débats politiques, en partie parce qu'il est dans sa nature de rester neutre et aussi parce qu'elle croit profondément que la monarchie constitutionnelle devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour rester au-dessus de la mêlée » expliquait, en septembre 2019, l'analyste Robert Lacey au média américain « Politico ». Face aux députés « brexiters » qui s'opposent aux « remainers », la souveraine convoque les principaux leaders, s'impose et ramène le calme. Les médias du monde entier tentent de connaître sa position intime. Chaque prise de parole de la reine est analysée, chaque chapeau porté ou couleur d'ensemble arboré passés à la loupe. Est-elle favorable ou non au Brexit ? La reine est demeurée impénétrable, solide comme un roc, évitant de se faire prendre en otage.

Sa popularité reste intacte. 80 % des Britanniques ont une opinion favorable de ce « petit bout de femme », montée sur le trône en 1952 et qui reste le symbole par excellence de la quintessence de la culture britannique. Et tant pis pour les grincheux écossais anti-brexit qui cherchent à obtenir leur indépendance à travers un référendum aux résultats incertains, « *Queen Elizabeth II rules!* ».

Derrière les lourds rideaux de Buckingham Palace, c'est toute une famille qui, malgré ses propres déchirements internes, s'est d'ores et déjà mobilisée pour dessiner le nouvel avenir du royaume. À chacun son continent. Le prince William, duc de Cambridge en Europe, les princes Charles de Galles et Harry, duc de Sussex, en Afrique et en Australie.

Le 31 janvier, le « God save the Queen » a retenti devant le Parlement au moment même du déclenchement du compte à rebours de sortie de l'Europe. À Londres, des milliers d'Anglais se sont rassemblés et ont agité l'Union Jack. Quant à Elizabeth II, elle a simplement déclaré à propos de ce post-Brexit, « qu'elle restait confiante dans ce que l'avenir réservait » aux Anglais ». Majesté oblige.

3 février 2020

LE COMTE DE PARIS ENTEND ASSUMER SON RÔLE POLITIQUE

par Jérôme Besnard

Le prince Jean d'Orléans, comte de Paris, 54 ans, héritier de la Couronne de

France comme descendant, notamment, des rois Louis-Philippe et Louis XIII, a livré un long entretien au numéro de février du mensuel *L'Incorrect* (en kiosque). Interrogé par le journaliste Frédéric de Natal à l'occasion du 1^{er} anniversaire de la mort de son père, le nouveau chef de la Maison de France, qui réside au domaine royal de Dreux (Eure-et-Loir), a déclaré vouloir assumer ses responsabilités politiques dans notre pays : « *C'est mon rôle de donner ma vision de la France. Par exemple, si vous prenez le problème de la bioéthique, on remet en cause sans cesse nos fondements de société au nom du "je désire, je veux, donc j'ai des droits." C'est le désir qui devient la norme et le droit. Or la plupart des choses ne dépendent pas de nous et c'est mon devoir de le rappeler aux Français.* »

L'héritier des rois de France, qui affiche volontiers sa proximité avec les « Gilets jaunes », est persuadé que seul un roi serait capable d'incarner l'unité d'une France que d'aucuns décrivent comme très divisée et atomisée : « *D'abord, c'est le seul qui est capable de s'intéresser au bien commun. Il n'a pas besoin de justifier une campagne électorale et développer un argumentaire pour gagner des voix. La logique d'un monarque est totalement différente de celle d'un président de la République. Il se soucie seulement du bien du pays.* » Le prince rappelle également qu'il a été un des artisans d'une récente réconciliation franco-italienne avant de recevoir les présidents français et italien en son château d'Amboise : « *J'ai pris la décision d'écrire au président Mattarella afin de lui proposer que les 500 ans de la mort de Léonard de Vinci soient l'occasion d'une réconciliation entre nos deux pays.* » Il déplore par ailleurs qu'« *en France, avec le quinquennat* », le Président ne soit « *plus au-dessus des partis* ». Marié depuis 2009 à une aristocrate d'origine espagnole et autrichienne, Philomena de Tornos y Steinhart, l'actuel comte de Paris est père de 5 enfants.

3 février 2020

LE ROI PHILIPPE À L'ÉPREUVE DE LA DÉMOCRATIE

par Frédéric de Natal

Chargé fin janvier de « prendre les initiatives nécessaires permettant la mise en place d'un gouvernement de plein exercice », le chargé de mission royale, Koen Geens, a remis son dernier rapport au roi Philippe de Belgique. Et sa démission. Un aveu et un constat d'échec qui met la

monarchie des Saxe-Cobourg-Gotha à l'épreuve de la démocratie.

Monarque constitutionnel, le roi Philippe est devenu l'arbitre des tensions politiques qui ont éclaté depuis les élections fédérales du 26 mai 2019. Un scrutin marqué par la montée de l'extrême droite flamande et de la gauche radicale. « (...) L'union de nos forces et la mobilisation de toutes les instances du pays sont plus que jamais nécessaires » a déclaré lors d'un discours le souverain qui espère éviter à la Belgique, ce qu'elle a connu sous le règne de son père, Albert II. Entre 2010 et 2011, la Belgique, menacée d'éclatement, était restée sans gouvernement durant plus de 500 jours.

Entre Wallons et Flamands, un antagonisme régional et linguistique perdue depuis l'indépendance, en 1830. Le N-VA (Nieuw-Vlaamse Alliantie) refuse tout partage du pouvoir avec les socialistes wallons à qui ils reprochent d'avoir signé, entre autres, le pacte migratoire de Marrakech... Le roi Philippe a pourtant reçu le leader de l'extrême droite flamande, Bart de Wever, au palais de Laeken au lendemain des élections. Une première depuis 1936. Rien n'y a fait. La N-VA parle de « diktat » quand elle évoque le parti socialiste à la presse et préconise un retour aux urnes afin de dégager une majorité plus confortable. Le roi a dû rappeler des évidences : « *Nous avons maintenant aussi besoin d'une vision d'avenir au niveau fédéral, de solutions réfléchies pour l'ensemble du pays. Et d'une équipe qui les porte ensemble, avec conviction et vigueur. (...) Même si je suis conscient des difficultés à surmonter. Montrons-nous réalistes et responsables. En trouvant des terrains d'entente au bénéfice de l'intérêt général. En faisant de vrais compromis, c'est-à-dire des accords où chacun renonce à quelque chose pour que l'ensemble y gagne.* »

« Je suis convaincu que le roi voudra faire un geste qui lui confère un vrai pouvoir, au-dessus de la mêlée. Pour l'instant, la classe politique – y compris les nationalistes et les républicains – reste globalement bienveillante à son égard. Mais si la crise venait à s'aggraver, le ton pourrait changer. Et la monarchie risquerait alors de devenir une cible », craint désormais le constitutionnaliste Marc Uyttendaele, professeur à l'université libre de Bruxelles (ULB) qui estime que tous les regards sont tournés vers le descendant de Léopold I^{er}.

17 février 2020

LA DERNIÈRE IMPÉRATRICE DE CORÉE CHEVAUCHE DÉSORMAIS SON DRAGON CÉLESTE.

par Frederic de Natal

L'information a fait les principaux titres de la Corée du Sud. L'ultime témoin d'un passé révolu a rendu l'âme le 8 février dernier. Petite-fille du dernier empereur de Corée, la princesse Yi Hae-Won était la prétendante au trône d'un pays divisé par les affres de la guerre et de l'Histoire.

Elle a traversé le siècle. Lorsqu'elle naît le 24 avril 1919, la monarchie avait déjà été abolie et la Corée annexée dans le sang par le Japon voisin. Yi Hae-Won est le fruit des amours du prince Yi Kang et de sa concubine Lady Sudeokdang. Elle grandit dans une atmosphère de tensions permanentes. Le palais impérial devient le siège des rebelles à l'autorité coloniale japonaise, très oppressive. Très charismatique, le prince Yi Kang est à la fois, la cible des agents de l'empire du Soleil Levant et des républicains coréens qui s'inspirent de la révolution chinoise pour leurs actions politiques. Elle est encore dans les langes lorsque son père est arrêté alors qu'il tente d'établir un gouvernement provisoire en Mandchourie. Il sera contraint de prêter serment à l'empereur du Japon. Un acte dont Yi Kang ne se remettra jamais. La princesse Yi Hae-Won, protégée, recevra l'éducation qui sied à une princesse d'une fratrie, qui ne comptera pas moins d'une vingtaine de frères et sœurs, avant de sortir diplômée de l'école supérieure Kyunggi de Séoul, en 1936.

Lors de la seconde Guerre les Coréens sont envoyés sur le front, leurs femmes serviront d'esclaves aux soldats japonais. Des blessures qui perdurent encore dans le subconscient national aujourd'hui. La résistance s'organise de l'intérieur. Sans leurs princes à leurs têtes, les monarchistes ne font pas le poids d'autant que les États-Unis ont décidé de reconnaître le mouvement républicain de Syngman Rhee, futur président de la Corée. À la fin du conflit, la famille impériale est exilée du palais, la guerre civile n'est pas loin, Yi Hae-Won sera reléguée dans un petit appartement. Faisant fi des épreuves que la vie lui assène, elle a trouvé l'amour dans les bras de Lee Seunggyu. Là encore, le destin va frapper la princesse. Son mari est enlevé par les communistes et emmené au Nord, il ne sera jamais retrouvé, laissant cette héritière avec ses trois enfants. Deux fils, encore vivants, une fille qui est décédée à 47 ans.

Restée à Séoul, elle part vivre aux États-Unis en 1992. On sait peu de choses sur sa fin de vie. Rentrée une décennie plus tard en Corée, elle sera au centre d'un conflit dy-

nastique largement médiatisé. Différentes branches de la maison impériale se disputaient un hypothétique trône depuis que les Choseon, le nom de sa famille, avaient été réhabilités et faisaient l'objet de marques officielles de déférence par le gouvernement. En 2006, Elle sera couronnée impératrice au cours d'une cérémonie très critiquée pour son côté kitch. Elle gardera cette posture tout le restant de sa vie, entourée de ses partisans réunis au sein de l'Association de la maison impériale de Corée. Avec son décès, c'est une des pétales de l'hibiscus, emblème de la Corée, qui vient désormais de se refermer à jamais sur le temps qui passe.

24 février 2020

LA MONARCHIE ESPAGNOLE AU CŒUR DE NOUVELLES TENSIONS

par Frédéric de Natal

C'est un énième scandale qui vient ébranler la Maison royale d'Espagne. Juan Carlos est accusé par la justice suisse d'avoir reçu illégalement de la part de l'Arabie saoudite une commission de cent millions de dollars et d'en avoir reversé une partie à son ancienne maîtresse. Une nouvelle affaire qui a provoqué l'agacement des différents partis politiques représentés au Parlement, notamment ceux de l'extrême gauche qui ont réclamé l'ouverture d'une enquête.

Le roi Felipe VI se serait bien passé de cet épisode qui entache de nouveau son règne déjà fragilisé par la montée du républicanisme et du séparatisme régional. Selon la presse suisse, son père, qui lui a cédé le trône en 2014, aurait reçu cet argent de la part du royaume wahhabite, sans que l'on sache pour l'instant s'il s'agit d'un cadeau généreux du défunt roi Abdallah ou bien d'un acte présumé de blanchiment d'argent. C'est à partir des affirmations de son ancienne maîtresse, Corinna zu Sayn-Wittgenstein, femme d'affaires et membre par alliance d'une des plus éminentes familles de l'aristocratie allemande, que le procureur suisse Yves Bertossa tente de répondre à cette question qui gêne le premier ministre Pedro Sanchez. Et divise les Espagnols. Une éventuelle remise en cause de la famille royale offrirait un boulevard aux partis indépendantistes et aux partis d'extrême gauche qui réclament ouvertement un référendum sur la pérennité de l'institution royale.

Tout semble extrêmement nébuleux autour de cette affaire qui ne dit pas encore son nom. Enregistrements vocaux faits à son insu par le controversé commissaire Villarejo en 2015, Corinna zu Sayn-Wittgenstein prétend que l'argent versé aurait servi dans le cadre de transactions immobi-

lières. Or ces déclarations sont aussi sujettes à caution car actuellement, rien ne semble lier directement les sommes d'argent reçues par Juan Carlos de Ryad, à une quelconque malversation. Juan-Carlos a-t-il fait pression sur son ancienne maîtresse afin qu'elle « ne vende pas » ce secret au procureur.

« Ne tombons pas dans le piège de tenir pour acquis des affirmations avec lesquelles ceux qui attaquent la Couronne se frottent déjà les mains, étape préalable pour eux à une remise en cause de l'ordre constitutionnel » a averti le journal *El Mundo* dans un éditorial furieux. Il est peu probable cependant que le roi émérite soit inquiet par la justice espagnole. En effet, les faits remonteraient à 2008 alors qu'il était souverain, bénéficiant de l'immunité accordée par l'article 56.3 de la Constitution qui affirme « le caractère inviolable du souverain ». Lors d'une séance plénière aux Cortès, le Parti socialiste (PSOE) et le Parti populaire (PP), rejoints par les conservateurs de Vox ont d'ores et déjà annoncé qu'ils refuseraient de voter toute ouverture d'enquête réclamée par Podemos, cet allié turbulent et incontournable du premier ministre Pedro Sanchez, qui rêve toujours d'instaurer sa « *Tercera republica* ».

3 mars 2020

HISTOIRE UNE TOUR BOUILLONNANTE

par Fabrice de Chanceuil

Plusieurs villes de France disposent d'une rue La Tour d'Auvergne mais il est souvent difficile de savoir qui est ainsi honoré, de la paisible commune du département du Puy-de-Dôme située sur le versant occidental du Massif du Sancy ou d'un des membres de l'illustre famille qui en est originaire, celle-ci ayant donné de grandes figures mais aussi des personnages pittoresques dont l'Histoire a, de fait, plus retenu le nom que les prénoms.

Le fondateur de la dynastie semble être Géraud, premier baron de La Tour d'Auvergne en l'an 950. Dès cette époque, la famille de La Tour d'Auvergne se caractérise par la grande foi catholique de ses représentants comme par leur indéfectible fidélité au Royaume de France.

Le destin de la famille bascule en 1518 quand l'héritière Madeleine de La Tour d'Auvergne (1498-1519) épouse Laurent II de Médicis d'où naîtra de cette union la célèbre Catherine de Médicis (1519-1589) qui épousera à son tour le futur Roi de France Henri II, en faisant la mère des trois souverains François II, Charles IX et Henri III ainsi que de la sulfureuse Marguerite de Valois (1553-1615), plus connue sous le nom

de la Reine Margot. L'union malheureuse de cette dernière avec Henri IV la conduira à un long exil en Auvergne où elle reprendra possession des parcelles restantes de la baronnie de La Tour d'Auvergne dont, finalement, le Roi Louis XIII deviendra l'héritier. C'est sous le règne de celui-ci que la forteresse de La Tour d'Auvergne sera rasée comme beaucoup d'autres châteaux-forts à l'époque, symbolisant la fin de la branche aînée de la famille déjà consommée dans sa fusion avec les derniers Valois.

Mais celle-ci va subsister à travers de nombreuses branches cadettes. La plus célèbre est la famille de La Tour d'Auvergne de Turenne dont le plus illustre représentant reste Henri de La Tour d'Auvergne (1611-1675), connu pour la postérité sous le nom de Maréchal de Turenne, la plus grande gloire militaire du Grand Siècle.

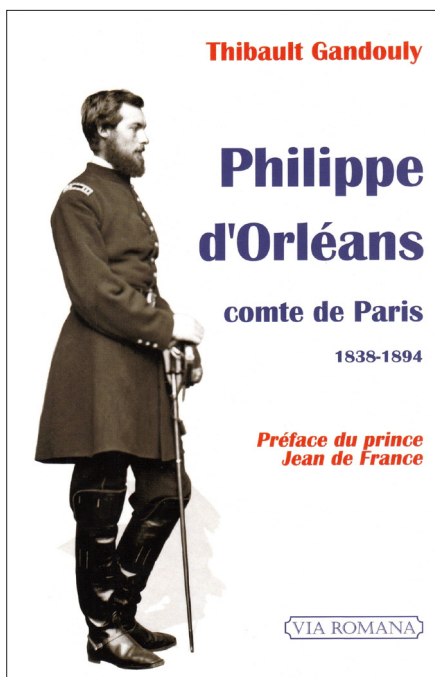
Mais c'est aussi de cette branche qu'est issue la lignée des Ducs de Bouillon dont la fin s'apparente à un véritable roman d'aventures. Le Duché de Bouillon, situé à la limite de la France et des Pays-Bas méridionaux, est entré dans les possessions de la famille de La Tour d'Auvergne en 1591 par le mariage de Charlotte de La Marck, héritière du duché, avec Henri de La Tour d'Auvergne (1555-1623). Avant la Révolution française, le titre échoit à Godefroy-Charles-Henri de La Tour d'Auvergne (1728-1792), pair de France et Grand Chambellan de France, par ailleurs Comte d'Évreux et de ce fait propriétaire, dans cette ville, du château de Navarre qui reviendra plus tard à Joséphine de Beauharnais et qui a aujourd'hui disparu. Acquis aux idées nouvelles, le duc transforme son petit État en monarchie constitutionnelle qui revient, à sa mort, à son fils Jacques-Léopold (1746-1802). Après l'invasion du duché par la France qui l'annexera en 1795, celui-ci acceptera de devenir le citoyen Léopold La Tour d'Auvergne.

Mais son père, qui n'aimait pas ce fils contrefait et simple d'esprit, s'était cherché un autre héritier pour lui léguer son immense fortune. Intrigué par le fait qu'un des marins du navire de guerre britannique Arethusa faits prisonniers par les Français se nomme Philipp Dauvergne, il le fait libérer et venir dans son château de Navarre. Ce Philipp Dauvergne (1754-1816) est un ressortissant de l'île de Jersey, officier de la Marine de Sa Gracieuse Majesté qui a participé, du côté anglais, à la Guerre d'indépendance des États-Unis. S'étant entiché de ce garçon brillant et parfaitement francophone, le duc, à la faveur de la paix revenue entre la France et l'Angleterre et au vu d'un arbre généalogique pourtant bien contestable faisant remonter le jeune Philipp aux comtes d'Auvergne, décide de

l'adopter pour en faire son héritier, ce qui sera officialisé en 1787. Pour autant, le désormais Philippe de La Tour d'Auvergne, n'abandonne pas son commandement dans la Marine anglaise. Par ailleurs scientifique remarquable, il est admis dans plusieurs sociétés savantes en Europe. Sous la Révolution, contraint de quitter la France, il revient en Grande-Bretagne, d'où, notamment, il fournit des armes aux chouans de Bretagne avant de devenir, sous le Consulat et l'Empire, gouverneur de Jersey tout en entretenant un véritable réseau d'espionnage contre Napoléon.

Avec la Restauration, il espère reprendre son duché de Bouillon, n'hésitant pas à lever une petite armée et à battre monnaie à ses armes. Mais le Congrès de Vienne vient mettre fin à ses espoirs de reconquête en cédant le duché au nouveau royaume des Pays-Bas. Ne pouvant pas, de surcroît, récupérer la fortune que lui avait laissée son père adoptif, il meurt ruiné en 1816 à Westminster.

En dépit de ses multiples branches et sans compter les enfants illégitimes, notamment Théophile-Malo de La Tour d'Auvergne-Corret (1743-1800), surnommé par Bonaparte « *le premier grenadier de la République* », le patronyme de La Tour d'Auvergne a, aujourd'hui, disparu. Qui relèvera la Tour ?



UNE BIOGRAPHIE DU PREMIER COMTE DE PARIS

par Jérôme Besnard

Il était le petit-fils aîné du roi Louis-Philippe et son successeur dynastique après la mort du duc d'Orléans, son propre père. Philippe d'Orléans était né le 24 août 1838

au palais des Tuileries. Sa mère, princesse protestante allemande, se nommait Hélène de Mecklembourg-Schwerin. Son père meurt d'un accident de calèche le 13 juillet 1842, faisant de lui l'héritier du trône. Il passe sa prime enfance à Paris et au château d'Eu, en Normandie. En 1848, son grand-père abdicque en sa faveur mais sa mère ne parvient pas à la faire proclamer roi des Français. Il sera contraint à l'exil en Angleterre jusqu'en 1871. La grande affaire de sa jeunesse sera son engagement en 1861 aux États-Unis comme officier dans les rangs nordistes lors de la guerre de Sécession. Le 30 mai 1864, il épouse en Angleterre sa cousine germaine Isabelle d'Orléans, fille du duc de Montpensier et infante d'Espagne. Il fait son retour sur le sol français en juin 1871 suite à l'abolition de la loi d'exil qui le frappait.

Le 5 août 1873, le comte de Paris scelle sa réconciliation avec le comte de Chambord, petit-fils de Charles X, au château de Frohsdorf en Autriche. L'année suivante, le Prince décide d'établir sa résidence au château d'Eu qu'il fait restaurer. La mort du comte de Chambord en 1883 laisse le comte de Paris seul prétendant au trône de France. Suite au mariage de sa fille Amélie avec l'héritier du trône du Portugal, Philippe d'Orléans est frappé d'une loi d'exil promulguée le 23 juin 1886. Dès le lendemain, il gagne l'Angleterre. Il y mourra en exil le 8 septembre 1894, non sans avoir mené une intense activité politique.

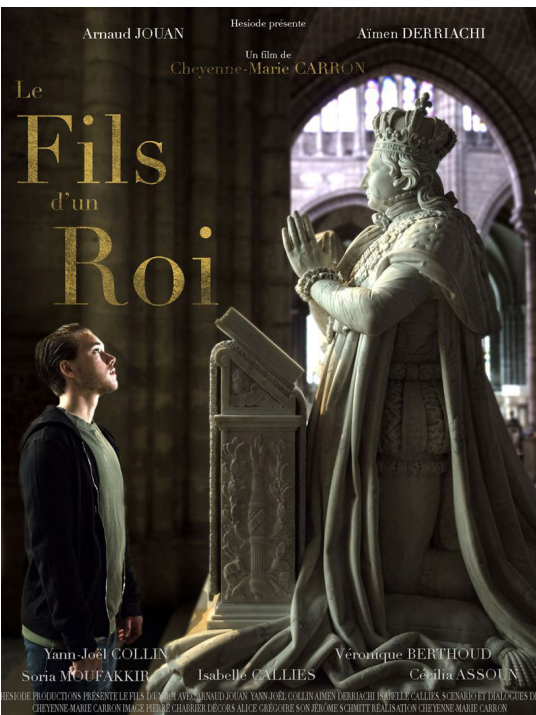
Après une biographie remarquée du journaliste et député bonapartiste Paul de Cassagnac, l'historien Thibault Gandouly signe ici une étude très documentée sur un prince français trop oublié. Il nous fait redécouvrir une personnalité qu'il juge urgent de réhabiliter : « *Homme profond, réfléchi, pragmatique, peu démonstratif, se tenant à l'écart de toutes les intrigues, à la vie exemplaire (on ne lui connaît aucune maîtresse), il est avant tout homme de devoir.* » La préface est signée par l'actuel comte de Paris, arrière-arrière-petit-fils de Philippe d'Orléans. (aux éditions Via Romana).

CINÉMA

« LE FILS D'UN ROI »

par Frédéric Aimard

Dans un lycée de la banlieue islamisée au nord de Paris, une équipe de professeurs tente de donner leur chance à des élèves dont les familles vivent la plupart du temps sous le seuil de pauvreté. Ces grands ados sont assurément gentils mais ont bien du mal avec les codes de l'Éducation nationale. Les profs tentent de se soutenir les uns les autres soudés par leur volonté de bien faire



« LE FILS D'UN ROI »

par Nicolas Palumbo

À l'occasion d'un exposé sur la Révolution française, deux lycéens de banlieue décident de présenter à leur classe les bienfaits de la monarchie. Telle est l'idée de départ – osée – du *Fils d'un roi*, le dernier film de Cheyenne-Marie Caron. Cette réalisatrice, au parcours atypique, a un indéniable talent de cinéaste et un véritable projet cinématographique qui la distingue de tout ce qu'on peut voir actuellement sur nos écrans et auxquels ses acteurs – non professionnels et néanmoins talentueux – collent parfaitement. Enfin, ce qui ne gâche rien, Caron a de réelles convictions monarchistes.

Là s'arrête l'intérêt de ce film trop manichéen pour être crédible et trop dans la démonstration pour être convaincant : il y a, d'un côté, les gentils monarchistes et, de l'autre, les méchants républicains, les élèves qui veulent bien faire et les professeurs qui leur mettent des bâtons dans les roues... Par son « syncrétisme » monarchiste, *Le Fils d'un roi* pose un problème de fond : pour Caron, tous les prétendants et toutes les formes de monarchie, quelle que soit leur histoire nationale, se valent. Avec un peu plus de sens politique, Cheyenne-Marie Caron aurait pu contribuer à réintroduire la monarchie française dans le paysage politique.

Se procurer le DVD :
<http://www.cheyennecaron.com/>

CORONAVIRUS

par Frédéric de Natal

Slovénie, Pologne, République tchèque, Italie, Cambodge, Hongrie, Russie..., de grands médias étrangers ont fait leurs principaux titres sur la mise en quarantaine de l'archiduc Karl de Habsbourg-Lorraine, prétendant au trône d'Autriche-Hongrie. Testé positif au Covid-19, le descendant de la Grande Marie-Thérèse a tenu à rassurer ses partisans alors qu'une psychose s'est emparée de la planète depuis l'apparition en Chine de cette grippe mutante qui a déjà fait des milliers de morts.

« C'est ennuyeux, mais je vais bien. Ce n'est pas non plus la peste noire ». C'est une publicité dont se serait bien passé l'ancien député européen. Il enchaîne les interviews par téléphone ou téléconférence, détenant désormais le titre de premier membre du Gotha infecté par le Covid-19, une grippe

de type coronavirus qui frappe les pays et toutes les couches sociales sans distinctions. « Je pensais que c'était une petite grippe. Mais lorsque j'ai commencé à avoir des problèmes de toux et aux poumons, j'ai de suite alerté les autorités locales. Quand un ami m'a appelé pour dire qu'il avait été testé positif après notre passage à un congrès qui réunissait des hommes d'affaires milanais, à Genève, j'ai décidé de passer des tests immédiatement » explique l'héritier de la monarchie austro-hongroise au journal *Kleine Zeitung*. « Une équipe, vêtue d'une combinaison de protection, est venue chez moi pour effectuer le test de dépistage du coronavirus. Cela a duré à peine cinq minutes. Ce n'est que le lendemain qu'un policier est venu me confirmer que j'étais positif », ajoute le prince.

En quarantaine depuis le 5 mars l'archiduc Karl ne quitte plus sa résidence située en Basse-Autriche. « Je n'ai plus de contacts avec ma famille autre que par ordinateur » regrette le petit-fils d'Otto de Habsbourg-Lorraine qui avoue que ne pas bouger le « déprime » quelque peu. Il occupe son temps à rédiger ses discours et à la lecture. Joint au téléphone par *Oe24*, il a tenu à remercier les autorités autrichiennes « qui ont su agir avec mesure et efficacité afin d'empêcher la panique de s'emparer du pays ». Avec 183 cas recensés, l'Autriche a non seulement décidé de fermer la frontière avec l'Italie, mais a également annoncé la fermeture immédiate de toutes les universités et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que la restriction ou l'annulation de tous les événements publics, culturels et sportifs jusqu'au début avril.

Preuve de l'importance accordée à la maladie de l'archiduc et chose assez rare pour être notifiée, sa mise forcée en résidence sanitaire a fait les premiers titres des journaux télévisés de l'Österreichischer Rundfunk (ORF).

Agé de 59 ans, père de trois enfants (Éléonore, Ferdinand - Zvonimir et Gloria), incarnation vivante d'un empire défunt tombé en 1918, Karl de Habsbourg-Lorraine est un Européen convaincu. Il possède actuellement un petit empire médiatique (une radio néerlandaise, Radio Kraina FM en Ukraine, et est copropriétaire de deux quotidiens bulgares) et a connu quelques ennuis judiciaires après que l'État autrichien ait exigé qu'il retire sa particule de noblesse présente sur son site officiel. En juillet 2019, son nom a été proposé comme président de la Commission européenne. En vain.

11 mars 2020